



Paris, le lundi 3 février 2020

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture

**DIRECTION DES ÉTUDES**

Service de la scolarité

Contact : Denis Kindeur

☎ : 01 55 04 56 65

Courriel: [denis.kindeur@paris-malaquais.archi.fr](mailto:denis.kindeur@paris-malaquais.archi.fr)

Objet : Demande de transfert pour l'année universitaire 2020/2021

Je vous prie de bien vouloir me transmettre, accompagné du formulaire ci-joint et au plus tard le vendredi 5 juin 2020 (*date limite pour le traitement de la demande par le service de transfert de votre ENSA*), les demandes de transfert des étudiants souhaitant poursuivre leurs études à l'ENSA Paris-Malaquais pour la rentrée universitaire 2020/2021.

Les étudiants qui, à l'issue de la présente année universitaire, seront titulaires du Diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence pourront faire une demande de transfert en 2<sup>e</sup> cycle master année 1 (transfert en fin de cycle). A titre dérogatoire et avec votre accord, les candidats admis en 2<sup>e</sup> année ou 3<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle licence (transfert en cours de cycle) sont autorisés à effectuer une demande de transfert.

En revanche, pour des raisons liées à l'organisation pédagogique de l'école, les transferts en Licence année 1 (redoublement) et en Master année 2 ne sont pas acceptés.

La demande de transfert de l'étudiant devra comporter :

- le formulaire de demande de transfert ci-joint,
- une note écrite (*dactylographiée ou manuscrite*) - 3 pages maximum - qui met en perspective les acquis des années précédentes, expose le projet de formation et explicite les motivations de la demande,
- les relevés de notes obtenues durant le cursus + CV à jour,
- un portfolio de format A4 de ses projets, de 20 pages maximum.

Ne seront acceptés et sous réserve de la capacité d'accueil de notre établissement, que les étudiants qui ont validé 60 crédits par année (totalité des Unités d'Enseignements/UE obtenues).

Les réponses vous seront envoyées, ainsi qu'aux étudiants concernés, au plus tard le vendredi 10 juillet 2020 par courrier et par courriel. Tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas pris en compte par la commission de validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels.

Les dossiers administratifs et pédagogiques des étudiants admis et inscrits devront parvenir au bureau des admissions au plus tard le vendredi 4 octobre 2019. Les inscriptions administratives auront lieu le mercredi 9 septembre 2020, sur rendez-vous pour les étudiants qui auront confirmé leur demande de transfert.

Marie BEAUPRE

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

Directrice adjointe chargée de la pédagogie et par délégation

14 RUE BONAPARTE  
75272 PARIS CEDEX 06

T 33 (0)1 55 04 56 50  
F 33 (0)1 55 04 56 97

PRENOM.NOM@PARIS-MALAQUAIS.ARCHI.FR  
SITE : WWW.PARIS-MALAQUAIS.ARCHI.FR





## Demande de transfert 2020/2021

### Vers l'ENS d'Architecture Paris-Malaquais (ENSAPM)

(hors redoublement en 1<sup>er</sup> cycle LICENCE année 1 et hors admission ou redoublement en 2<sup>o</sup> cycle MASTER année 2)

ENSA d'origine : ..... Portfolio joint  OUI  NON

*Formulaire à déposer complet avant le vendredi 5 juin 2020 auprès du service des transferts de votre ENSA (qui se chargera de nous le poster).*

#### ÉTUDIANT

Mme M. Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... ville : ..... Pays .....

Né(e) le ..... Ville de naissance ..... N° dépt ..... pays ..... Nationalité .....

☎ ..... Mobile ..... Courriel ..... @ .....

#### SCOLARITÉ

Baccalauréat ou équivalent Série ..... Année d'obtention .....

Ville ..... N° dépt ..... Pays .....

N° INE (10 chiffres + 1 lettre : vous le trouverez dans votre fiche Taiga) .....

Année de votre 1<sup>er</sup> inscription dans une école d'architecture française : ..... ENSA de : .....

Nombre d'inscriptions administratives dans le cycle conduisant au diplôme d'études en architecture : .....

Nombre d'inscriptions administratives dans le cycle conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte : .....

Positionnement dans le cursus en 2019/2020 Année de césure OUI  NON  Mobilité internationale OUI  NON   
Reprise après interruption OUI  NON

1<sup>er</sup> cycle licence conduisant au diplôme d'études en architecture  1<sup>er</sup> année  2<sup>e</sup> année  3<sup>e</sup> année

2<sup>e</sup> cycle master conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte  1<sup>er</sup> année  2<sup>e</sup> année

Date d'obtention du diplôme du cycle licence ..... Ou date prévue ..... N° carte étudiant actuel .....

#### Positionnement prévisionnel dans le cursus en 2020/2021

1<sup>er</sup> cycle licence  2<sup>e</sup> année  3<sup>e</sup> année (le transfert/redoublement en Licence 1 n'est pas autorisé)

2<sup>e</sup> cycle master  1<sup>er</sup> année  si redoublement en M1 préciser le motif (le transfert en master 2 n'est pas autorisé)

**IMPORTANT joindre à votre demande une note écrite de 3 pages maximum et un portfolio de format A4 - de vos projets.**

Joindre une note écrite (dactylographiée ou manuscrite) - 3 pages maximum - qui met en perspective les acquis des années précédentes, expose le projet de formation et explicite les motivations de votre demande + **CV à jour**

La copie de l'ensemble des relevés de notes visée par l'école et la copie de l'attestation ou du diplôme de licence le cas échéant  
Un portfolio (20 pages maximum) de format A4 exclusivement, présentant des travaux d'architecture réalisés par l'étudiant.

Les demandes seront examinées par la commission d'admission et en fonction de la capacité d'accueil de l'ENSAPM.

Avez-vous déposé un Dossier Social Étudiant auprès du CROUS de l'académie de votre ENSA :  NON  OUI au CROUS de .....

Certifié sincère et véridable Fait à ..... le ..... Signature de l'étudiant(e)

Les dossiers transmis hors délais, incomplets ou mal renseignés ne seront pas traités

Avis du directeur de l'ENSA d'origine  Favorable  Défavorable Date + cachet + signature